



LIEU DE RÉSIDENCE*	STAGE + pique-nique (à ramener)	STAGE + repas (cantine)
SAINT-AIGNAN	30 €	55 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS	35 €	60 €
HORS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS	40 €	65 €

*Merci de fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

INSCRIPTIONS

BUREAU ENFANCE JEUNESSE
8 rue Victor Hugo - 41110 Saint-Aignan

Du lundi au vendredi : 9h - 12h
enfance-jeunesse@ville-staignan.fr
02 54 71 22 36 / 06 62 94 30 72

En cas d'annulation ou d'imprévu, merci de prévenir les animateurs.
Le remboursement ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical.



Téléchargez
le Flyer d'inscription

VILLE DE
SAINT-AIGNAN

STAGES SPORT & DÉCOUVERTE

≡ HIVER ≡

Tu as entre 8 et 14 ans ?
VIENS PARTICIPER AUX STAGES



POINT DE RENDEZ-VOUS
GYMNASE
12 avenue Jean Magnon
Saint-Aignan

20
TERRE
DE JEUX
24

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Document à remplir et à remettre au Service Enfance-Jeunesse
8 rue Victor Hugo - 41110 Saint-Aignan
9h00 - 12h00 du lundi au vendredi

coordonnées

NOM / Prénom de l'enfant :
Sexe de l'enfant : Masculin Féminin
Date de naissance de l'enfant :
Numéro de téléphone du représentant légal :
Autre numéro en cas d'urgence :
Adresse email du représentant légal :
Lieu de résidence :
(Merci de fournir un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois)

choix du stage

- Semaine 1 du 16 au 20 février
- Semaine 2 du 23 au 27 février

choix de la formule

- Stage + pique-nique (à ramener)
- Stage + repas cantine

autorisations

Santé

En tant que représentant légal, j'autorise l'animateur.trice responsable à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires pour l'état de santé de mon enfant, ainsi que le transport de celui-ci. Je décharge l'animateur.trice de toute responsabilité en cas d'incident pouvant survenir en dehors des horaires dites stages (10h00-16h00).

Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur que toutes les informations fournies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Des justificatifs pourront être demandés.

Certificat médical

Dans le cadre d'une pratique d'une activité de loisir, le certificat médical d'aptitude n'est pas obligatoire. Cependant, nous conseillons vivement de vous assurer auprès de votre médecin traitant que l'état de santé de votre enfant permet de pratiquer une activité aquatique régulière. La collectivité ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de problèmes médicaux survenus sur les sites que l'enfant fréquente.

Trajets équipements sportifs

En tant que représentant légal, j'autorise mon enfant à effectuer les trajets entre les différents lieux d'activités sous la responsabilité de l'animateur.trice.

Trajets lieu du stage / lieu de résidence

En tant que représentant légal, j'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre son lieu de résidence mentionné ci-dessus et le lieu du stage. De plus, j'ai la possibilité de fournir un document sur lequel j'autorise des personnes nommées à emmener et venir chercher mon enfant à la piscine municipale.

Communication

En tant que représentant légal, j'autorise la Ville de Saint-Aignan à photographier mon enfant et à utiliser son image pour des actions de communication (presse, site internet de la collectivité, le nouvelliste, brochures, plaquettes ...).

règlement

Montant total à régler : €

Moyens de paiements acceptés :

- Chèque : €
(à l'ordre du Trésor Public)
- Espèces : €
- Passeport temps libre : €
- Pass Activité : €

Fait à : Le : / /

Signature du représentant légal

Signature du responsable
du Service Enfance-Jeunesse



PROGRAMME

horaires

- 10h - 12h Activités sportives
- 12h - 13h Pique-nique ou repas cantine
- 13h - 16h Activités sportives

équipements à prévoir

- Tenue et chaussures de sport adaptées
- Gourde ou bouteille d'eau personnalisée
- Pique-nique en fonction de la formule choisie

SEMAINE 1

du 16 au 20 février

KRAV MAGA



TO'A HIBFARA



BILLARD



PÉTANQUE

SEMAINE 2

du 23 au 27 février



RUGBY



JUDO

TAEKWONDO